

Un article d'«Izdihar Al Maghreb»

LES ISRAELITES DANS LE MAROC DE LA CONSTITUTION

Notre sympathique confrère « Izdihar Al Maghreb » (revue d'informations économiques, sociales et agricoles), publie dans son numéro de mars un article intitulé « Les Israélites dans le Maroc de la Constitution ».

Il nous a paru intéressant de publier cet article afin que nos lecteurs puissent en prendre connaissance. On constatera qu'il tranche avec le reste des articles publiés par une certaine presse et concernant les communautés juives du Maroc.

DÉPUIS les temps les plus reculés, le Maroc compte une colonie israélite qui a fait souche dans ce pays et qui a participé à de nombreux événements intéressant le pays. On ne saurait dire avec précision à quand remonte cette installation ; certains esprits non avertis la situent tout de suite après la destruction du Temple et le début de l'exode des juifs de par le monde. D'autres parlent de la période de la Kahena, qu'ils déclaraient être de confession juive. Plus près de nous, une commission médicale britannique de passage ici a cru résoudre le problème grâce aux prélèvements sanguins pratiqués sur les populations du Sud marocain en déclarant qu'il caractérisait un groupe sanguin fort rare et d'une ancienneté, on ne peut plus. Plus près de nous encore se situe l'œuvre historique de Vincent Monteil, dans son livre « Le Maroc » (collection de la Petite Planète) où l'auteur apporte son jugement personnel sur les origines des minorités juives du Maroc.

Les théories médicales ou historiques va-

lent ce que le public veut leur accorder, et sans être de l'une ou l'autre science, on peut émettre son point de vue sur la question. Les juifs marocains n'auraient pas besoin de la présente étude pour faire confirmer les droits que leur naissance sur ce sol leur confère de plein droit. Pour que les intéressés en soient imbus, je vois mal ce que la déclaration d'un ministre, représentant d'Allah sur cette pauvre terre, pourrait changer à des faits inscrits dans l'histoire et entrés dans la réalité politique du pays. Nous aimerions cependant voir les Juifs marocains engager leurs responsabilités politiques plus avant et prendre une place plus active que dans le domaine commercial.

 **Mimouna**
Les Juifs du Maroc

La dernière campagne pour le référendum constitutionnel pour la Constitution et le pourcentage du vote des Juifs marocains en faveur de son adoption a ouvert une porte devant ce qui ne doit être qu'un début. Il appartient maintenant aux intéressés de poursuivre leur participation afin de ne pas rester en marge des responsabilités nationales. Ils doivent, pour cela, écarter toute équivoque d'une appartenance à une idéologie qui heurte les intérêts fondamentaux de ce pays qui les a vus naître, les protège, les nourrit et ne pense nullement à les renier. La comédie de la double citoyenneté est une manœuvre qui n'a aucune chance de réussir...

Le Maroc aime tous ses enfants et aucune loi n'y prescrit ou admet la discrimination raciale ou la prédominance d'une classe par rapport à l'autre. Les confessions y sont protégées et **LE RACISME PROSCRIT**. Parmi ces enfants, les juifs ont leur part que personne ne leur conteste, comme peut en témoigner leur présence dans les postes importants de la fonction publique ou les institutions nationales de l'Etat.

Que ceux qui forment l'élite juive de ce pays sachent tenir des réalités pour en pas considérer comme une déclaration de guerre, une simple altercation entre un Juif et un non Juif motivée par une raison souvent futile. C'est une faiblesse chez les minoritaires de voir toujours dans une querelle anodine un complot organisé ou une politique concertée

dont ils se croient les victimes tout désignées.

Le Maroc de Hassan II n'a pas hésité — par la voie de son souverain d'abord, de ses responsables ensuite — de proclamer son besoin de tous ses enfants et la juste part des responsabilités et des droits qu'il accorde à chacun d'eux. Bien avant l'avènement de notre Roi actuel, la prise de position de feu S.M. Mohammed V face aux lois raciales du gouvernement de Vichy, la participation des juifs aux négociations pour l'indépendance nationale, à l'administration centrale du Maroc ont apporté la seule réponse valable à la question des incertains ou indecis.

Dans ses nombreuses prises de position Sa Majesté Mohammed V — Dieu ait Son Ame — a rétabli la juste mesure des choses afin que nul intrigant ne trouve prétexte à speculation sur les doutes des uns ou les calomnies des autres.

Juifs marocains, ce pays est le vôtre. Vous y êtes nés et vous y travaillez dans la paix et la liberté, continuez votre labeur quotidien afin de ne pas créer de faille par laquelle pourrait s'introduire la mesentente ou la méfiance.

Le programme que notre pays s'est tracé pour assurer sa prospérité et affermir son indépendance, a besoin pour être réalisé du concours de tous ses enfants.

La route pour y arriver est longue et pénible, mais nous ne manquons ni de courage ni de foi pour y parvenir. Quels que soient les obstacles nous triompherons et bâtirons

le Maroc heureux, riche et grand que nous voulons. Mais nous y parviendrons parce que cette tâche sera entreprise par tous, Musulmans, Juifs, Chrétiens.

Alors pour cela, en avant et la main dans la main.

Izdihar Al Maghreb.

N.B. — Nous ouvrons cette chronique à l'intention de nos correspondants et insérons tout écrit qui nous parviendra à ce sujet. Nous attendons les suggestions de nos lecteurs israéliques.